

IVAN GOBRY

HENRI I^{ER}

1031-1060

FILS DE ROBERT II LE PIEUX



HISTOIRE
DES

ROIS

DE
FRANCE

Pygmalion

Histoire
des Rois de France

DU MÊME AUTEUR

Chez Pygmalion

La Reine Christine, 1999.
Pépin le Bref, 2001.
Louis I^{er}, 2002.
Louis VII, 2002.
Philippe I^{er}, 2003.
Louis VI, 2003.
Clotaire I^{er}, 2003.
Saint Augustin, 2004.
Philippe III, 2004.
Clotaire II, 2005.
Eudes, 2005.
Robert II, 2005.
Dagobert I^{er}, 2006.
Charles II le Chauve, 2007.
Charles III le Simple, 2007.

Chez d'autres éditeurs

Saint François d'Assise, Seuil, 1957 (76^e mille), traduit en sept langues.
Les Moines en Occident.
Édition italienne, 6 volumes (1991-2000).
Édition française, 5 volumes (1985-2005).
Couronnée par l'Académie française.
Sainte Marguerite-Marie, Téqui, 1989.
Les Martyrs de la Révolution française, Perrin, 1989.
Prix de l'Union des Intellectuels indépendants.
Saint Bernard, La Table Ronde, 1990.
Grand Prix de la ville de Troyes.
Rancé, L'Âge d'Homme, 1991.
Joseph Le Bon, ou la Terreur dans le Nord de la France, Mercure de France, 1991.
Dictionnaire des martyrs de la Révolution, ARGÉ, 1990.
L'Église immolée, ARGÉ, 1990. Épuisé.
Deux papes champenois : Urbain II, Urbain IV, Troyes, Cahiers bleus, 1994.
Mozart et la mort, Thionville, Le Fennec, 1994.
Le Procès des Templiers, Perrin, 1995.
Couronné par l'Académie française.
Clovis le Grand, Régnier, 1995. Épuisé.
Saint Martin, Perrin, 1996.
Frédéric Barberousse, Tallandier, 1997.
Angèle de Foligno, Éd. F.-X. de Guibert, 1998.
Guillaume de Saint-Thierry, Éd. F.-X. de Guibert, 1998.
Le Baptême de l'Angleterre, Éd. Clovis, 1998.
Les Premiers rois de France. La Dynastie des Mérovingiens, Tallandier, 1998.
La Civilisation médiévale, Tallandier, 1999.
Charlemagne, Le Rocher, 1999.
Les Capétiens, Tallandier, 2001.
Louis XI, Tallandier, 2001.
Charles VII, Tallandier, 2001.
Mathilde de Toscane, Éd. Clovis, 2002.
Saint François d'Assise, Tallandier, 2003.
Saint Thomas d'Aquin, Salvator, 2005.
La Gloire des Capétiens, Éd. Godefroy de Bouillon, 2007.

IVAN GOBRY

Histoire
des Rois de France

HENRI I^{er}

Fils de Robert II

1031-1060



Pygmalion

Sur simple demande adressée à
Pygmalion, 87 quai Panhard et Levassor 75647 Paris Cedex 13,
vous recevrez gratuitement notre catalogue
qui vous tiendra au courant de nos dernières publications.

© 2008 Pygmalion, département de Flammarion
ISBN 978-2-7564-0145-4

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5 (2^o et 3^o a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

PREMIÈRE PARTIE
AU TEMPS DU PÈRE
(1001-1031)

I

COMMENT ROBERT LE PIEUX ÉPOUSA CONSTANCE D'ARLES

Henri I^{er} est né en 1009¹. Son père, Robert II, dit le Pieux, régnait depuis treize ans. Il était le fils d'Hugues Capet, et ainsi l'un des fondateurs de la dynastie capétienne.

Il ne faut pas d'ailleurs s'illusionner sur le qualificatif de capétien donné à ce Robert. S'il est chiffré Robert II, c'est parce qu'il y a eu un Robert I^{er} avant Hugues Capet, qui a régné en 922-923, et dont Hugues est le petit-fils. Ce premier Robert fut un roi élu par les Grands du royaume pour remédier à l'incapacité du Carolingien Charles III le Simple. Il était donc roi véritablement, ayant été choisi par les représentants de la nation, puis sacré par l'autorité ecclésiastique. Ainsi en avait-il été pour son frère aîné Eudes, comte de Paris et duc des Francs, c'est-à-dire de Francie, qui avait régné glorieusement de 888 à 898. Ainsi en fut-il pour son gendre Raoul, qui lui succéda de 923 à 936.

Hugues le Grand, fils de Robert I^{er}, avait refusé la

1. Peut-être en 1008 selon certains historiens.

HENRI I^{er}

couronne que lui offraient les Grands. À la mort de son beau-frère Raoul, il avait fait retourner cette couronne de France à la dynastie carolingienne dans la personne du fils de Charles III, Louis IV d'Outremer, qui l'avait transmise à son propre fils Lothaire, et celui-ci à son fils Louis V ; lequel fut le dernier Carolingien sur le trône de France ; quand il mourut, en 987, les Grands élurent pour lui succéder le fils d'Hugues le Grand, Hugues Capet. Et Hugues Capet transmit sa couronne en 996 à son fils Robert.

Les historiens modernes, quelque peu contestataires envers Eudes, Robert I^{er} et Raoul, qu'ils tendent à considérer comme des usurpateurs, préfèrent les inclure dans la dynastie éphémère des Robertiens, pour inaugurer la nouvelle dynastie à Hugues Capet. Robert II, à ce compte, est le second des Capétiens ; en réalité, sa numérotation, qui marque sa continuité avec les Robertiens, en fait le cinquième souverain de la dynastie capétienne.

Sa dynastie étant toute nouvelle, et par le fait même fragile, Hugues Capet avait voulu assurer sa continuité en faisant sacrer son fils Robert de son vivant, et l'année même de son propre sacre, en 987. Ainsi, dès que son père eut rendu l'esprit, Robert II se trouva roi, sans contestation, et aussi sans partage. Les Carolingiens, imitant en cela les Mérovingiens, avaient à leur décès partagé leur royaume entre leurs fils. Du moins ce rite avait-il été repoussé avec les derniers souverains de la dynastie ; seuls les fils aînés de Louis d'Outremer et de Lothaire avaient régné. C'était introduire dans la succession le droit de primogéniture.

La leçon ne fut pas perdue par les Capétiens. Robert II fut l'unique fils d'Hugues Capet ; il n'avait pas à craindre la partition du royaume à son désavantage ; simplement

COMMENT ROBERT LE PIEUX...

l'opposition des Grands. Mais Robert eut quatre fils. Dès 1017, à l'exemple de son père, il avait fait sacrer son fils aîné Hugues, dédommageant le cadet Henri en lui assurant le titre de duc de Bourgogne ; c'était le début du système des apanages, fiefs dévolus aux princes de sang, sans cesser d'appartenir à la couronne. Quant aux deux autres fils de Robert le Pieux, Robert et Eudes, aucune terre ne leur était promise pour le moment. Or, celui qui devait être un jour Hugues II mourut à l'âge de dix-huit ans, du vivant même de son père. Ce dernier, persévérant dans sa volonté de succession par primogéniture, fit sacrer deux ans plus tard, en 1027, son second fils, Henri.

Henri I^{er} est le fils de la troisième femme de Robert le Pieux, Constance d'Arles. Robert adopta une politique matrimoniale incohérente. Du vivant même de son père (mais c'était alors la volonté paternelle), dès 988, il épousa Rozala, fille de Bérenger II, roi d'Italie. L'explication de ce choix est probablement qu'Hugues Capet voulait unir sa lignée à celle des Carolingiens ; Rozala, appelée par les siens Suzanne, se trouvait être la descendante directe de Louis le Pieux, par la fille de celui-ci, Gisèle ; et ainsi, arrière-petite-nièce de Charles II le Chauve, elle comptait parmi ses ascendants directs l'empereur Bérenger I^{er}.

Une alliance matrimoniale avec la lignée carolingienne n'était pourtant ni flatteuse ni profitable. En France, la dynastie était définitivement éteinte. Son dernier rejeton, Louis V, était mort misérablement et sans postérité en 987 ; c'était la descendance de Robert I^{er} qui lui succédait glorieusement. En Germanie, les petits-fils de Louis I^{er}, lui-même fils de Louis le Pieux, s'étaient éteints tour à tour sans héritiers et sans prestige, rois sur les lambeaux de territoires qui leur avaient échoué en partage. Ils étaient remplacés

HENRI I^{er}

maintenant par une dynastie nouvelle, issue du duc Otton de Saxe. Le fils de celui-ci, Henri l'Oiseleur, avait été élu roi par les Grands de Germanie en 919 ; et son fils Otton I^{er} le Grand, qui lui avait succédé en 936, s'était fait couronner vingt-six ans plus tard empereur d'un nouvel État, le Saint Empire romain germanique. C'était maintenant cette nouvelle dynastie qui était à courtiser ; et les deux dynasties françaises l'avaient montré aussitôt : chez les Carolingiens, Louis IV d'Outremer s'était uni à une sœur d'Otton le Grand, Gerberge ; chez les Capétiens, Hugues le Grand avait épousé son autre sœur, Hedwige. Hugues Capet se trouvait ainsi le fils d'Hedwige de Germanie et le cousin germain de l'empereur Otton II. Il n'y avait donc pas d'alliance matrimoniale à chercher de ce côté, sous peine de consanguinité. Mais les Carolingiens d'Italie, descendants de l'empereur Bérenger, n'étaient plus rien non plus. Au roi Bérenger II d'Italie, père de Rozala, avait succédé Otton le Grand, qui s'était approprié ce trône.

Surtout, d'un point de vue tout humain, le mariage de Robert II de France avec Rozala constituait une monstruosité. Au moment des noces, cette femme était une veuve. Elle s'était mariée en 967 (vingt ans plus tôt) avec le comte Arnoul II de Flandre, auquel elle avait donné pour successeur Baudouin IV le Barbu. Cette veuve n'avait pas moins de trente-cinq ans ; et on la jetait dans les bras d'un prince qui en avait seize et auquel elle devait en outre assurer une descendance. C'était la raison d'État.

Cette raison était-elle si solide et si déterminante ? Hugues Capet constata qu'il n'en était rien. Et le jeune héritier plus encore, probablement. Les chroniqueurs nous disent laconiquement qu'il « renvoya » son embarrassante épouse, sans fournir de mobiles, de motifs ou

COMMENT ROBERT LE PIEUX...

de prétextes. On reste surpris de voir comment cet événement royal s'exécuta à la sauvette. Comment Robert se débarrassa-t-il de Suzanne sans provoquer l'excommunication, sentence dont il serait expressément menacé pour son second mariage ? Il est possible que les deux rois, père et fils, aient prétexté un lien de consanguinité ; mais la double généalogie ne nous en fournit aucun. Peut-être, malgré cette absence, quelques prélats complaisants consentirent-ils à en invoquer un ; mais nous ne trouvons aucune mention du fait chez les historiens du temps. La cour de Rome elle-même n'intervint pas. Eut-elle seulement connaissance de cette répudiation ? Eut-elle même connaissance du mariage, opéré fort discrètement ? Mariage et répudiation eurent lieu en 988 et 989, années durant lesquelles le pape Jean XV se trouvait bousculé et réduit à l'inaction par les luttes entre factions romaines. Était-il informé des événements de Paris ?

Robert le Pieux ne reçut ainsi aucune progéniture de la reine Rozala. Une nouvelle union était nécessaire pour obtenir ce souhait de tous les rois. Habituellement, ce sont eux qui marient leurs fils. Cette fois encore, ce fut Robert qui se chargea du choix. Un choix commandé non pas par la raison politique, mais par l'attrait ; et plus qu'un attrait : par la passion amoureuse. Il jeta à nouveau son dévolu sur une veuve : Berthe de Bourgogne.

Leurs amours avaient commencé peu avant la mort du roi Hugues, en mars 996. Certes, Berthe était une véritable Carolingienne, petite-fille de Louis IV d'Outremer par sa mère Mathilde ; et elle avait donné des preuves de sa fécondité. Mais un éventuel mariage était grevé de deux empêchements canoniques. D'une part, Robert était le parrain d'un des enfants de Berthe, ce qui les faisait compère et commère ; d'autre part et

HENRI I^{er}

surtout, les deux amoureux étaient frappés de consanguinité, descendant du même arrière-grand-père, le roi Henri I^{er} de Germanie. Celui-ci avait eu deux filles : Gerberge, devenue la grand-mère de Berthe ; et Hedwige, mère d'Hugues Capet, devenue la grand-mère de Robert le Pieux. La répudiation de Rozala, quasi inaperçue, n'avait pas provoqué les foudres du clergé ; mais, cette fois, elles ne se firent pas attendre.

Au lieu de rompre, les deux amants s'installèrent dans une liaison concubinaire. Hugues Capet mourut quelques mois plus tard, et Robert espéra un arrangement avec l'Église. Quel évêque consentirait à les unir ? Après avoir subi un refus de Gerbert, archevêque de Reims, puis de Seguin, archevêque de Sens, ils trouvèrent enfin un prélat compréhensif dans la personne d'Archambaud, archevêque de Tours, qui leur donna discrètement la bénédiction nuptiale. Aussi discrète que fût celle-ci, la nouvelle en parvint au pape Grégoire V. C'était un pontife zélé et délivré des sujétions italiennes, car son grand-oncle Otton II et son oncle Otton III avaient apporté l'ordre à Rome et dans la péninsule. Grégoire convoqua aussitôt un concile, qui somma Robert de renoncer à Berthe sous peine d'excommunication¹. Des ambassades successives tentèrent vainement de fléchir le pape, qui s'apprêtait à frapper les récalcitrants quand il trépassa, en février 999. Il fut remplacé par l'aimable Gerbert, devenu Sylvestre II, qui usa, lui, de longanimité, et attendit avec patience la soumission des réprouvés. De fait, en 1001, objets du mépris des Grands et du peuple, Robert et Berthe se séparèrent.

1. Menace non suivie d'exécution. Le tableau de Jean-Paul Laurens, *L'excommunication de Robert le Pieux*, est une œuvre de pure imagination.

COMMENT ROBERT LE PIEUX...

Pendant les trois années de leur liaison, ils n'avaient obtenu aucune progéniture. C'eût été d'ailleurs inutile pour la dynastie, car un fils issu de leur union eût été réputé illégitime, et ainsi incapable de régner. Il fallait donc au jeune roi prendre une troisième épouse, légitime, féconde et d'une noblesse suffisante. Il ne la trouva qu'en 1003. Il avait trente et un ans. Il n'y avait plus guère de Carolingiennes à épouser, sous peine encore d'excommunication ; le roi devait se résigner à choisir parmi les filles de ses vassaux.

Il opta pour celle d'un vassal lointain et de faible importance, le comte Guillaume d'Arles, en fait dépendant du roi d'Arles ou de Bourgogne. Elle s'appelait Constance. Le mariage eut lieu aussitôt. La reine ne manifesta pas tout de suite sa fécondité. Mais, quatre ans après cette union, elle donna naissance tour à tour à quatre princes : Hugues (1007), Henri, le futur roi (1009), Robert (1011), Eudes (1013 ou 1014) ; et à une princesse, Adélaïde. La succession au trône était constituée.

II

HENRI DUC DE BOURGOGNE (1009-1016)

L'installation de la reine Constance à Paris fut la source d'une suite de conflits familiaux qui se poursuivirent jusqu'après la mort du roi Henri. Conflit d'abord avec la cour de France. Cette petite comtesse méridionale, devenue soudain souveraine d'un grand royaume, ne sut jamais ni comprendre son entourage, ni s'adapter aux usages locaux, et à la condition de son état. Elle arriva à la cour sans consultations, sans conseils, sans égards, amenant avec elle ses dames d'atours, ses chambellans, ses conseillers, ses gardes, ses cuisiniers, ses jongleurs : une invasion provençale à Paris. Raoul Glaber nous rapporte un écho de cette irruption :

« Quand le roi Robert eut pris pour femme la reine Constance, venue d'Aquitaine¹, on vit à la suite de cette

1. Cette petite erreur du moine historien a incité certains historiens modernes à faire de Constance une fille de Guillaume I^{er}, duc d'Aquitaine. S'il en avait été ainsi, elle aurait eu un empêchement canonique majeur à son mariage avec le roi Robert ; celui-ci était en effet le fils d'Adélaïde d'Aquitaine, sœur de Guillaume.

HENRI I^{er}

princesse arriver en Francie et en Bourgogne¹ des hommes venus d'Auvergne et d'Aquitaine, remplis de légèreté et de vanité, aux mœurs aussi étranges que leurs vêtements, mettant un luxe extrême dans leurs armes et dans les harnais de leurs chevaux, avec des cheveux coupés à mi-hauteur de la tête, la barbe rasée comme des histrions, portant des chaussures et des chausses inconvenantes, privés de bonne foi et du respect de la foi jurée. De leurs exemples honteux, hélas, tous les Francs et les Bourguignons, naguère la plus noble des nations, s'emparèrent avidement, et ils leur devinrent tous semblables par l'infamie et la turpitude. Quiconque, homme religieux et craignant Dieu, tentait de les modérer, se faisait traiter de fou². »

Certes, l'auteur noircit le tableau. Cette description constitue pourtant le témoignage que la nouvelle reine apporte à l'austère Hôtel royal de Paris non seulement des modes inconnues, mais encore une légèreté et une désinvolture qui déconcertent et irritent ses sujets. Glaber n'est d'ailleurs pas le seul à s'offusquer ; il invoque la réaction d'un autre saint moine, Guillaume de Volpiano, abbé de Saint-Bénigne de Dijon :

« Il fit honte au roi et à la reine de permettre pareilles choses dans un royaume qui avait brillé si longtemps par son sens de l'honneur et de la religion. »

Il est vrai que Robert le Pieux lui-même n'était pas épargné par l'humeur de sa fantasque épouse. Il s'était fait le bienfaiteur des pauvres, et en accueillait des centaines dans ses palais, les nourrissant de ses mains et leur prodiguant d'aimables paroles. Mais Constance estimait publiquement que cette fréquentation était indigne de la majesté royale, et elle ne manquait aucune

1. Il s'agit ici du duché, non du royaume.

2. *Histoires*, III, 9.

HENRI DUC DE BOURGOGNE

occasion d'adresser des remarques malveillantes à son époux.

Le roi Robert subissait avec humilité et patience. Il avait été coupable contre la morale en vivant maritalement avec la comtesse douairière de Flandre, puis contre la religion en épousant une femme de sa parenté. Pour expier cette double faute, il s'était soumis au jugement du concile de Rome en faisant pénitence pendant sept ans, observant des jeûnes sévères et en couchant durant de longues périodes sur la dure. Voilà que sa propre épouse lui imposait maintenant une autre pénitence qu'il n'avait pas prévue, et qui remplaçait une tendre union par un mariage pénible. Or, ce n'était pas lui seul qui subissait cette tyrannie ; elle serait imposée ensuite à ses fils, et le prince Henri, même devenu roi, en éprouverait de l'amertume.

De toute façon, Robert le Pieux n'avait pas épousé cette bourrasque pour être heureux en ménage, mais pour obtenir une descendance. C'était cette mission dynastique qu'il attendait d'elle. Elle tarda quatre ans pourtant avant de la remplir. Ce fut en effet en 1007, probablement, qu'elle mit au monde son premier fils. Il fut baptisé sous le nom d'Hugues, qui avait été celui de son grand-père Hugues Capet et de son arrière-grand-père Hugues le Grand. Il fut aussitôt destiné au trône comme seul roi. Il était évident pour tous que l'unité nationale, acquise par tant de labeurs et de victimes, requérait l'unité du territoire et l'unicité de la monarchie.

Deux ans après, en 1009, Constance donne le jour à un nouveau fils. L'avenir de la dynastie est assuré. À ce second prince, le père donne le nom, jusqu'alors inconnu dans la monarchie française, d'Henri. C'est pourtant celui d'un prince capétien, Henri dit le Grand, duc de Bourgogne, oncle paternel de Robert le Pieux.

HENRI I^{er}

Peu importe à ce moment qu'il n'ait pas été porté par un ascendant : cet enfant n'est pas alors destiné au trône. Il lui faut cependant une terre sur laquelle exercer son autorité. Il semble que la solution du problème paraisse simple au roi Robert : faire du jeune Henri un duc de Bourgogne. Il ne s'agit pas de diviser le territoire national comme l'ont fait Charlemagne et Louis le Pieux, ni de créer des royaumes fictifs comme Charles le Chauve : un souverain capétien doit être unique. Mais son autorité s'exerce sur de grands vassaux ; et les plus sûrs sont ceux qui appartiennent à la dynastie. Or, en même temps que roi de France, Robert garde deux grands fiefs : il est duc de Francie et duc de Bourgogne. De Bourgogne tout nominale, car le duché échappait de fait à son autorité : la Bourgogne était à soumettre.

Rien n'avait été plus complexe, depuis un siècle, que l'histoire de ce territoire. Il avait été constitué en 887 pour Richard le Justicier, comte d'Autun, qui, gardant ce modeste comté, y avait ajouté ceux d'Auxerre, de Sens, de Troyes, de Tonnerre et de Chalon. À la mort de Richard, en 921, son fils Raoul avait hérité du duché. Raoul avait épousé Emma, fille du roi Robert I^{er} et sœur d'Hugues le Grand : une Capétienne. Il était ainsi entré dans la nouvelle famille royale. À tel point qu'à la mort de Robert, en 923, il lui avait succédé sur le trône de France.

Devenu roi, il avait gardé son duché de Bourgogne, comme Eudes et Robert, rois élus aussi, avaient gardé leur duché de Francie, entre Normandie et Lorraine. Or, en 936, Raoul mourut sans postérité. À qui devait revenir le duché ? À la famille des rois de France ou à la descendance de Richard le Justicier ? Hugues le Noir, fils de Richard le Justicier et frère cadet du défunt Raoul, revendiqua la succession. Mais Hugues le

N° d'édition : L.01EUCN000160.N001
Dépôt légal : février 2008

